



# Succession, propriété immobilière

Par **maya16**, le **13/01/2015** à **20:08**

Bonjour

Mon frère et moi sommes héritiers de la moitié de la succession de notre grand-père (notre mère étant décédée). Et notre oncle héritant de 50 pour-cent de la succession.

Le notaire qui a établi la déclaration de succession n'a pas mentionné le mobilier, un tracteur ect... de plus il nous semble que le notaire a favorisé largement la succession en faveur de notre oncle. Celui-ci voulant acquérir la maison estimée à 80644 euros, ne peut nous verser notre part faute de fond. Il nous a fait une proposition afin de nous payer sur plusieurs années. Ce que nous avons refusé. Depuis le mois de décembre il habite la propriété.

De plus nous avons demandé à ce que le mobilier et les véhicules soient vendus ce qui n'a pas été fait depuis avril 2014. Notre oncle utilise les véhicules.

Aujourd'hui le notaire nous demande de payer les assurances véhicules et habitation. Une assurance pour un tracteur a été contractée, celui-ci n'a pas été mentionné sur la déclaration de succession, ni la valeur du mobilier. La déclaration de succession indiquée que la somme de 30343 euros devait me revenir idem pour mon frère. Nous n'avons eu que 3000 euros à ce jour.

Quels recours avons-nous ? Tout d'abord concernant la maison qui est occupée par notre oncle et qui ne veut nous payer notre part. De plus le notaire nous demande de signer un acte de propriété immobilière. Doit-on signer ? Notre oncle doit-il nous verser un loyer ? Peut-il vivre dans la maison indéfiniment ? Est-ce à nous de payer les assurances ? Quels sont nos droits ?